

Evaluer les enseignements universitaires

L'université Lyon 1 Claude Bernard a développé un portail de l'évaluation pour permettre aux enseignants de faire évoluer leur pédagogie.

À l'université Lyon 1, près de deux enseignements sur trois auront fait l'objet d'une évaluation entre 2007 et 2010, soit une hausse des cours évalués de 320 % sur les trois dernières années. Cette forte augmentation semble être le résultat de plusieurs facteurs. D'abord une longue pratique de l'évaluation qui remonte à l'arrêté Bayrou du 9 avril 1997 dont l'article 23 stipule que doit être organisée pour chaque cursus universitaire « une procédure d'évaluation [...] qui prend en compte l'appréciation des étudiants et se réfère aux objectifs de la formation et des enseignements ».

RETOURS. Dès lors, l'université lyonnaise s'est efforcée de créer les conditions favorables au développement de la culture de l'évaluation avec, dès 2000, la mise en place d'un portail internet et d'un questionnaire en ligne à disposition des enseignants. Ce dispositif faisait déjà suite à des grilles de questions éditées en version papier et diffusées à 30.000 exemplaires chaque mois aux étudiants. Mais les retours de questionnaire sont alors trop faibles pour que l'université puisse en tirer des résultats significatifs. Et il faut attendre 2003 et l'élaboration de la plate-forme de diffusion de cours Spiral pour que le dispositif se déploie pleinement.

Entre 2004 et 2009, le nombre d'évaluations réalisées va ainsi passer de quelques centaines à plus de 10.000 par an. Le questionnaire est fourni sous la forme d'un gabarit numérique que l'enseignant peut moduler à sa convenance, dans sa longueur comme dans la précision de ses items, selon les caractéristiques de sa discipline et de sa matière. Outre l'apport de l'outil informatique, un véritable service d'aide à l'évaluation est développé en parallèle, porté par la cellule Icap [*Innovation conception et accompagnement pour la pédagogie*], au sein de Lyon 1.

ETAPES. Il s'agit de conseiller l'enseignant mais aussi de l'accompagner tout au long de la démarche. Emmanuel Sylvestre, responsable de l'évaluation du service Icap, distingue plus précisément cinq étapes dans ce processus : le repérage des enseignements à évaluer, le travail de conception du questionnaire, la sollicitation des étudiants, le traitement

et l'analyse des résultats, l'évolution de la pédagogie par la formation.

« Dans certains départements, les étudiants collaborent à la création du questionnaire », souligne M. Sylvestre. « Leurs principales remarques tiennent aux ressources pédagogiques comme le fait de bénéficier de diaporamas plus pertinents. Ou de voir l'enseignant être physiquement l'acteur de la leçon en vidéo. » Les remarques peuvent également avoir trait à l'équilibre entre les cours magistraux et les travaux dirigés, les étudiants incitant à « plus d'homogénéité et d'originalité ». Et si les taux de participation au questionnaire demeurent aléatoires, entre 30 et 90 %, « les professeurs en tiennent compte et reviennent toujours avec des changements », se félicite Marion Raquin, vice-présidente étudiants au Cevu, le conseil des études et de la vie universitaire de Lyon 1.

TECHNIQUE 3 D. Pour que les enseignants puissent développer et faire évoluer leurs propres outils pédagogiques, Icap organise régulièrement des formations aux Tice, souvent en lançant au préalable des appels à projet thématiques, comme l'enseignement à distance ou la technique 3 D. Les candidats retenus peuvent alors bénéficier d'une décharge de cours pendant la formation. En 2009, près de 80 dossiers venant en réponse à un appel à projet ont été soutenus.

L'évaluation doit être comprise par les professeurs comme étant « un moyen d'améliorer leurs points faibles et de contribuer à une meilleure réussite de leurs étudiants », soutient enfin Patrick Boiron, vice-président délégué aux Tice et à la pédagogie, pour qui le succès du dispositif repose avant tout sur « une confiance dans le système ». Car « c'est l'enseignant qui est au cœur de la démarche ». En cours de généraliser l'évaluation à toutes ses composantes, Lyon 1 s'est dotée d'une charte des droits et des devoirs qui veut prévenir toutes sortes de dérives. Y sont consignées par exemple « la nécessité de procédures ouvertes, flexibles et lisibles pour prendre en compte la diversité des situations » ainsi que l'anonymat des réponses au questionnaire pour les étudiants et la confidentialité de leurs résultats bruts pour les enseignants. ■